

VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 28 mars 2026 AU 13 avril 2026

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Projet de la Catégorie C

Concerne la demande de **SA Dou-béton prestressed systems**, en vue d'obtenir un Permis Unique de Classe 2 pour :
construction et exploitation d'un hall de production de hourdis précontraints en béton
zi de l'europe à 7900 Leuze-en-Hainaut

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
23/03/2026	28/03/2026	Zone Industrielle de l'Europe 7 Date : 13/04/2026 Heure : 11H00	Collège communal Avenue de la Résistance(L), 1 7900 Leuze-en-Hainaut

Le projet ne doit pas être soumis à l'évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire.

*Le projet se situe en **espaces libres ouverts** au guide communal de l'urbanisme approuvé par Arrêté Ministériel du 30/12/1991 (MB du 27/02/1992) dont la modification a été approuvée par Arrêté Ministériel du 04/10/1993 (MB du 01/12/1993). Le demandeur sollicite **deux écarts au guide communal d'urbanisme (GCU)** conformément à l'article D.IV.5 du CODT. :*

*1)Surface bâtie : les surfaces imperméabilisées ne pourront dépasser 4/5 de la surface du terrain ;
2)Zone non aedificandi et recul : « le recul sera de minimum 8m par rapport à l'alignement » - « Recul par rapport aux limites latérales [...] si h<10m, le recul sera supérieur ou égal à 6m ».*

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'autorité compétente dans ce dossier est : Collège communal

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service au Service Environnement - Zone Industrielle de l'Europe 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut **du lundi au vendredi entre 9h à 12h - le mercredi de 9h à 12h et entre 14h à 16h ou sur rendez-vous préalable au 069/59 02 63.**

Le fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie peut être contacté à l'adresse suivante :
SPW – Département des Permis et Autorisations Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS

Le fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie peut être contacté à l'adresse suivante :
SPW – Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du Service Environnement ainsi que par mail → **environnement@leuze-en-hainaut.be** dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête,

Par le Collège :

Le Directeur Général
R. Bral

Le Député-Bourgmestre,
H. Cornillie